



AVIS OFFICIEL

PILIERS PUBLICS de

- Sierre
- Noës
- Granges

Sierre, le 11 novembre 2022

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Ville de Sierre porte à la connaissance du public que **M. Sandro Fischer** domicilié à 1950 Sion, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter un établissement public au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements (parcelle) : No 8701, Rue des Sablons 12 - Sierre
Enseigne : **La Halle**
Prestations : Bar à Billiard
Heures d'ouverture et de fermeture : Tous les jours de 06h00 à 01h00
Début de l'activité : Dès autorisation
Employeur : G & S Concept Sàrl 3960 Sierre

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 12 décembre 2022.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Service émetteur	PRVC	Visa
Date début de la publication	11 novembre 2022	
Date fin de la publication	12 décembre 2022	



AVIS OFFICIEL

PILIERES PUBLICS

- Sierre
- Noës
- Granges

Sierre, le 11 novembre 2022

Y:\ST\EDILITE\03_Enquêtes BO\Enquêtes 2020\enquêtes 210820.doc

Enquêtes Publiques

La Ville de Sierre soumet à l'enquête publique les demandes déposées par :

- Le bureau d'architectes Aréal Sàrl, pour une demande de décision préalable concernant la démolition de commerces existants et la construction d'un immeuble avec commerces et habitations (affectation et gabarits) à Sierre (Avenue Général-Guisan) sur la parcelle N° 273 propriété de M. Michel Burgener, plan N° 2 (zone de centre A à aménager) coordonnées 2'607'067/1'126'792.
- La Bourgeoisie de Sierre, par le bureau d'architectes Aréal Sàrl, pour une demande de décision préalable concernant la construction d'un café-restaurant (affectation et gabarits) et le changement d'affectation d'un bâtiment existant à Daval (Route de la Ferme) sur la parcelle N° 9333, plan N° 22 (zone industrielle) coordonnées 2'606'530/1'124'830.
- L'Association ProjetSanté, par l'atelier d'architecture Ludovic Schober Sàrl, pour la modification et l'ajout de places de parc sur un parking extérieur existant à Plantzette (Rue de Plantzette) sur la parcelle N° 6448 (zone d'intérêt général A), plan N° 28, coordonnées 2'607'790/1'126'400.
- La Société Denis Mercier SA, pour le changement d'affectation d'un abri militaire souterrain à Pradec (Montée du Château) sur la parcelle N° (8682) propriété de l'Etat du Valais (DSDP sur la parcelle N° 8405), plan N° 9 (zone sensible à aménager et réservée) coordonnées 2'606'990/1'127'040.
- La société SI du Bourg SA, par Mme Véronique Salamin-Zwissig, pour la pose de 2 panneaux de signalétique routière en toiture d'un bâtiment commercial existant à Sierre (Avenue des Ecoles) sur la parcelles N° 332, plan N° 2 (zone de centre A à aménager) coordonnées 2'607'380/1'126'990.

Les observations ou oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, sous pli recommandé, dans les trente jours dès la présente publication, au Service de l'édilité de la Ville de Sierre.

Il peut être pris connaissance des dossiers déposés à la réception des Services Techniques à l'Hôtel de Ville, du lundi au vendredi, le matin de 8 h 00 à 12 h 00.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Visa

Service émetteur	Service de l'Edilité et de l'Urbanisme	
Date début de la publication	11 novembre 2022	
Date fin de la publication	13 décembre 2022	

COMMUNE DE SIERRE

Maintien du vignoble en terrasses Travaux urgents

**Assainissement du réseau d'irrigation « Tronçon 2, Bouillesses-Plampra-Orgival »
« Tronçon 3, Hombes-Mangold », dont la surface comprise à l'intérieur du périmètre
irrigué de 30.66 ha est située entre le Bisse du Sillonin et le pied de coteau (20.01
ha sur la commune de Lens, 3.70 ha sur la commune de Sierre et 6.95 ha sur la
commune de Saint-Léonard)**

Enquête publique

Requérant : municipalité de Lens, d'entente avec la municipalité de Sierre, la municipalité
de Saint-Léonard et le comité d'initiative
Auteur du projet : H+H Sion S.A., 1950 Sion
Coordonnées : 2'600'200 / 1'123'400 m
Zones PAZ : agricole 2, agricole protégée et viticole

En application de l'article 17 de l'ordonnance sur l'agriculture et le développement rural du 20 juin 2007 et d'entente avec l'office des améliorations structurelles, l'administration communale de Lens, d'entente avec l'administration communale de Sierre, l'administration communale de Saint-Léonard et le comité d'initiative, soumet à l'enquête publique le projet définitif des travaux urgents d'assainissement du réseau d'irrigation « Tronçon 2, Bouillesses-Plampra-Orgival » « Tronçon 3, Hombes-Mangold », dont la surface comprise à l'intérieur du périmètre irrigué de 30.66 ha est située entre le Bisse du Sillonin et le pied de coteau (20.01 ha sur la commune de Lens, 3.70 ha sur la commune de Sierre et 6.95 ha sur la commune de Saint-Léonard).

Le dossier complet, comprenant tous les documents utiles en vue de l'approbation globale du projet, peut être consulté durant 30 jours auprès du bureau communal de Lens, du bureau communal de Sierre, du bureau communal de Saint-Léonard, ainsi qu'auprès de l'office des améliorations structurelles à Châteauneuf-Sion, durant les heures d'ouverture officielles.

Les oppositions éventuelles, dûment motivées, doivent être adressées par lettre recommandée, en 2 exemplaires, au Département de l'économie et de la formation, service de l'agriculture, office des améliorations structurelles, case postale 621, 1951 Châteauneuf-Sion, dans les 30 jours dès la présente publication.

Le projet étant en principe réalisé avec l'aide de contributions publiques, la légitimation à former opposition sera notamment examinée sur la base de l'article 97 de la loi fédérale sur l'agriculture du 29 avril 1998.